



**UNE VICTOIRE POUR
LE RUGBY FRANÇAIS !**

SYNTHÈSE

**CONVENTION
FFR - LNR**

2026 - 2031

EDITOS



Florian GRILL
Président de la FFR

Le rugby français entre aujourd’hui dans un nouveau cycle. Cette nouvelle convention marque une étape déterminante et traduit une volonté claire : avancer ensemble, avec lucidité et ambition, au service de l’intérêt général du rugby.

Véritable « boussole » du rugby français, cette convention fixe le cap, la méthode et les moyens. Elle montre qu’avec exigence et responsabilité, Fédération et Ligue peuvent collaborer pour faire progresser l’ensemble de notre sport.

Nous avons défendu une conviction simple : Il ne peut y avoir de rugby professionnel fort sans un rugby amateur fort. Sans nos 2 000 clubs amateurs, il n’y a pas d’élite !

Le monde professionnel, à travers l’engagement de la LNR qui soutiendra directement les programmes de développement de la FFR avec 13 millions d’euros supplémentaires sur 2027-2031, doit accompagner et soutenir le rugby amateur sur tous les territoires pour former les générations de demain. C’est un cercle vertueux : FFR, LNR, clubs amateurs. La bonne santé du rugby amateur bénéficie à l’ensemble de l’écosystème.

Nos échanges ont été menés avec une même ambition, celle de développer notre sport et de consolider ce modèle français auquel nous sommes profondément attachés : un TOP 14 attractif et compétitif, une équipe de France ambitieuse, une priorité absolue donnée à la santé des joueurs, un monde professionnel pleinement engagé aux côtés du rugby amateur, une attention particulière aussi au développement du rugby dans le monde.

La convention réaffirme également une exigence fondamentale : placer la santé des joueurs au cœur de toutes les décisions. La performance sportive de nos Équipes de France ne peut se dissocier de la protection des pratiquants, qu’il s’agisse de charge de travail, de prévention des blessures ou de suivi du bien-être physique et mental.

Ensemble, poursuivons la construction d’un rugby performant, solidaire, responsable et fidèle à ses racines.



Yann ROUBERT
Président de la LNR

Quand on aime le rugby, on sait que les plus belles actions naissent du collectif. La FFR et la LNR en donnent une traduction concrète : en signant cette nouvelle convention, nos Clubs font un choix simple mais fort – celui d’avancer ensemble.

Notre base est solide : des Équipes de France performantes, des clubs ambitieux, un rugby amateur fortement ancré dans les territoires. Notre responsabilité est de veiller à cet équilibre – et de le rendre plus robuste encore, au service de l’intérêt général du rugby.

Avec cette convention, nous élevons encore notre ambition commune. La LNR renforce son soutien aux clubs amateurs, parce qu’ils sont les racines et l’avenir de notre sport. Cet engagement est rendu possible par la solidité de notre écosystème et la responsabilité de ses acteurs.

Nous faisons aussi le choix de la confiance et du dialogue. Une Équipe de France forte s’appuie sur des championnats forts, et réciproquement. C’est cette alliance qui permettra à nos compétitions de rester une référence mondiale et à nos Équipes de France de viser les sommets.

Nous poursuivons enfin un objectif majeur : protéger celles et ceux qui font le jeu. Parce qu’il n’y a pas de performance durable sans exigence, ni d’exigence sans attention constante à la santé physique et mentale des joueurs.

Le rugby français est plus fort quand il agit ensemble. Dans cet esprit, nous continuerons d’avancer sur nos autres enjeux structurants : l’arbitrage, la valorisation et le développement de la pratique féminine, la formation. Alors ouvrons ce nouveau chapitre avec la même énergie que nos joueurs mettent sur le terrain : engagés, solidaires, déterminés. Allez les Bleus. Et allez le rugby français.

SYNTHÈSE CONVENTION FFR - LNR 2026 - 2031

La FFR et la LNR sont parvenues à un accord sur la nouvelle convention qui régira leurs relations sur la période 2026–2031. Cet accord incarne la victoire d'un rugby français uni, qui se projette ensemble sur le long terme.

Cette alliance trace une voie claire : une vision partagée où la performance du rugby professionnel et amateur est indissociable, avec la santé des joueurs comme priorité absolue.

L'accord trouvé entre la FFR et la LNR sera soumis à l'approbation des Assemblées Générales respectives de la FFR et de la LNR, prévues le 4 février prochain

POUR RAPPEL

- La Convention organise, pour 5 saisons (2026/2027 – 2030/2031), les relations entre la FFR et la LNR dans le cadre du code du sport.
- La FFR subdélègue à la LNR l'organisation et la gestion des compétitions professionnelles masculines : TOP 14, PRO D2, Supersevens.
- La LNR exploite l'ensemble des droits commerciaux relatifs aux compétitions professionnelles (TV, billetterie, sponsoring,...).
- La FFR et la LNR poursuivent une ambition commune :
 - Un TOP 14 attractif et compétitif,
 - Des équipes de France ambitieuses,
 - Une priorité absolue donnée à la santé des joueurs,
 - Un monde professionnel pleinement engagé aux côtés du rugby amateur,
 - Une attention particulière aussi au développement du rugby dans le monde.
- La nouvelle convention repose sur trois piliers indissociables :
 - La subdélégation des compétitions professionnelles à la LNR,
 - Un protocole sportif (Annexe 1),
 - Un protocole financier (Annexe 2),qui sont complétés par des projets stratégiques communs (Annexe 3).

1. NOUVELLE CONVENTION FFR / LNR : « LE DOCUMENT BOUSSOLE » DE LA MAISON RUGBY EST ADOPTÉ

- Élaborée un an et demi avant l'échéance de la convention précédente, la nouvelle convention témoigne d'une volonté commune d'anticipation et de stabilité, et sera applicable du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031.
- Véritable « document boussole » de la maison rugby, la future convention fixe un cap, une méthode avec des moyens, et rassemble l'ensemble des acteurs autour d'une ambition partagée.
- Elle s'inscrit dans une vision claire : un rugby français uni, performant et responsable.



2. DES ÉQUIPES DE FRANCE COMPÉTITIVES, UN TOP 14 ATTRACTIF

Un rugby français qui gagne ! C'est une grande ambition à l'échelle internationale alliée au maintien du plus grand championnat professionnel au monde. Ce sont des bleus qui font rêver, c'est un Top 14 qui reste attractif. C'est un équilibre et un contrat de confiance entre clubs et staffs des équipes de France.

- Plutôt qu'une règle unique et figée, la FFR et la LNR font le choix du dialogue et de la confiance. La sollicitation des internationaux reposera sur une logique de bonne intelligence et de responsabilité partagée, fondée sur la collaboration étroite entre le sélectionneur et les staffs des clubs.
- Elle permet de défendre un modèle français spécifique, conciliant un championnat professionnel de référence mondiale et des équipes nationales ambitieuses, en adaptant un modèle «français» au cadre du Règlement 9 de World Rugby.
- Le suivi des joueurs fera donc l'objet d'une approche individualisée et concertée concernant :
 - La gestion de la charge de travail,
 - Des périodes de repos et de régénération planifiées,
 - Une attention particulière portée aux situations physiques et mentales, notamment lors des fenêtres internationales estivales.
- Les calendriers et règles de mise à disposition des joueurs sont définis et partagés en amont jusqu'en 2031, avec :
 - La reconduction des semaines de sélection 42/28 et 42/23,
 - Des mécanismes de rotation entre groupes de 42 (avec une rotation des 14 joueurs relâchés et une prise en compte du niveau de sollicitation des clubs),
 - Le maintien de la finale du TOP 14 le dernier week-end de juin,
 - Une adaptation spécifique des fenêtres internationales,
 - L'organisation de la préparation de la Coupe du Monde 2027.
- Pour le rugby à 7, la convention prolonge le dispositif ayant conduit au succès olympique de Paris 2024, avec une montée en puissance progressive en vue des Jeux de 2028, fondée sur des blocs de compétition ciblés et concertés :
 - Liste Objectif 2028 (joueurs de clubs sélectionnables pour les tournois internationaux) qui est déjà en place et pourra être élargie à compter de 2026/27 jusqu'à 3 joueurs par club dans le respect du temps global de sollicitation par saison et par club (12 semaines).
 - Montée en puissance à 8 mois des JO à compter de janvier 2028 : possibilités de mise à disposition exclusives de joueurs de la Liste Objectif 2028, et intégration possible de joueurs "Elite" (XV de France), dans tous les deux cas, cet engagement passera par l'accord de toutes les parties (FFR/joueur/club).

3. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY SUR TOUS LES TERRITOIRES ET FORMER LES GÉNÉRATIONS DE DEMAIN : UN OBJECTIF COMMUN

La nouvelle convention acte un investissement majeur de la LNR en faveur des clubs amateurs basé sur un système vertueux: quand l'élite du rugby participe au développement du rugby sur tous les territoires, c'est tout un sport qui en profite et c'est son avenir que l'on développe.

Sans nos 2 000 clubs amateurs, sans le travail de nos volontaires bénévoles, il n'y a pas d'élite !

- La LNR s'engage ainsi à soutenir directement les programmes de développement portés par la FFR, avec un engagement financier supplémentaire de 13 millions d'euros sur la période 2027-2031.
- Ces moyens renforceront notamment nos antennes d'écoles de rugby pour mieux mailler l'hexagone, le label « Club engagé » et d'autres dispositifs structurants pour les territoires.
- Cet investissement de la LNR représente 40 M€ au total sur le cycle 27-31 pour le rugby amateur, dont 13 M€ vers les clubs amateurs bénéficiaires de ces programmes.



4. LA SANTÉ DES JOUEURS AU CŒUR DU PROJET

Un rugby français qui gagne ! C'est un sport qui place ses acteurs au centre de l'attention et qui a compris que compétition et régénération sont intimement liés. Protéger ses joueurs, c'est veiller à la fois à leur situation physique mais aussi mentale.

La nouvelle convention affirme clairement que la santé des joueurs constitue une priorité absolue, indissociable de la performance sportive.

- Dès la saison 26/27: création d'un groupe d'experts FFR/LNR (scientifiques et techniciens) destiné à mener des travaux de réflexion sur la charge de travail qui donneront lieu à des préconisations au bénéfice de l'ensemble des joueurs professionnels sur le temps de jeu et la prévention des blessures.
- Le Comité santé FFR / LNR poursuit ses travaux :
 - Surveillance médicale : mise en place du dossier numérique sur la santé des joueurs (données harmonisées, traitement centralisé),
 - Programme développé au sein du secteur professionnel sur la santé mentale,
 - Mise en place des programmes de recherches, en particulier sur les commotions cérébrales,
 - Ces dispositifs s'inscrivent dans une vision de long terme visant à concilier intensité, récupération et longévité des carrières.



5. UNE NOUVELLE CONVENTION POUR RENFORCER ET PÉRENNISER L'ENSEMBLE DES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU RUGBY

- Lien Nationale / PRO D2
 - Le retour à deux montées et deux descentes directes à compter de la saison 2027-2028, qui s'inscrit dans le contexte du passage à 16 équipes en Nationale,
 - La convention prévoit un plan de structuration de la Nationale incluant un rapprochement réglementaire avec la PRO D2 (notamment avec l'application des JIFF), un renforcement du contrôle financier et un meilleur accompagnement à la promotion et à la relégation. Le travail sera mené par un groupe paritaire incluant notamment 3 clubs de PRO D2 et 3 de Nationale, qui débutera ses travaux dès février 2026,
 - L'objectif est de sécuriser les passages entre Nationale et PRO D2 tout en renforçant l'émergence de nouveaux projets ambitieux dans des territoires où le rugby professionnel n'est pas encore installé.
- La convention s'inscrit également dans une logique de continuité et de consolidation des dispositifs qui ont démontré leur efficacité.
- En matière d'arbitrage, la FFR et la LNR poursuivent conjointement le financement du plan de haute performance, fondé sur une vision partagée de l'excellence.
- Les actions engagées sont maintenues et renforcées, notamment :
 - Le développement de passerelles entre carrières de joueurs et d'arbitres,
 - La mise en place d'outils numériques d'évaluation de la performance arbitrale.
- La collaboration sera encore renforcée à l'international, pour développer l'influence du rugby français et faire valoir son modèle.
- Le développement du rugby féminin demeure un axe structurant, avec :
 - Un In Extenso SuperSevens intégralement mixte dès la prochaine saison,
 - La poursuite des efforts de diffusion des double-headers d'AXA Elite 1 en combinaison des rencontres de TOP 14 sur Canal+.
- Enfin, la régulation économique est consolidée :
 - Création d'une commission d'appel dédiée au Salary Cap, pour renforcer l'efficacité de ce dispositif essentiel.
 - Renforcement du contrôle des agents sportifs, sur le modèle de l'A2R, sous pilotage de la LNR à partir de 2026.

